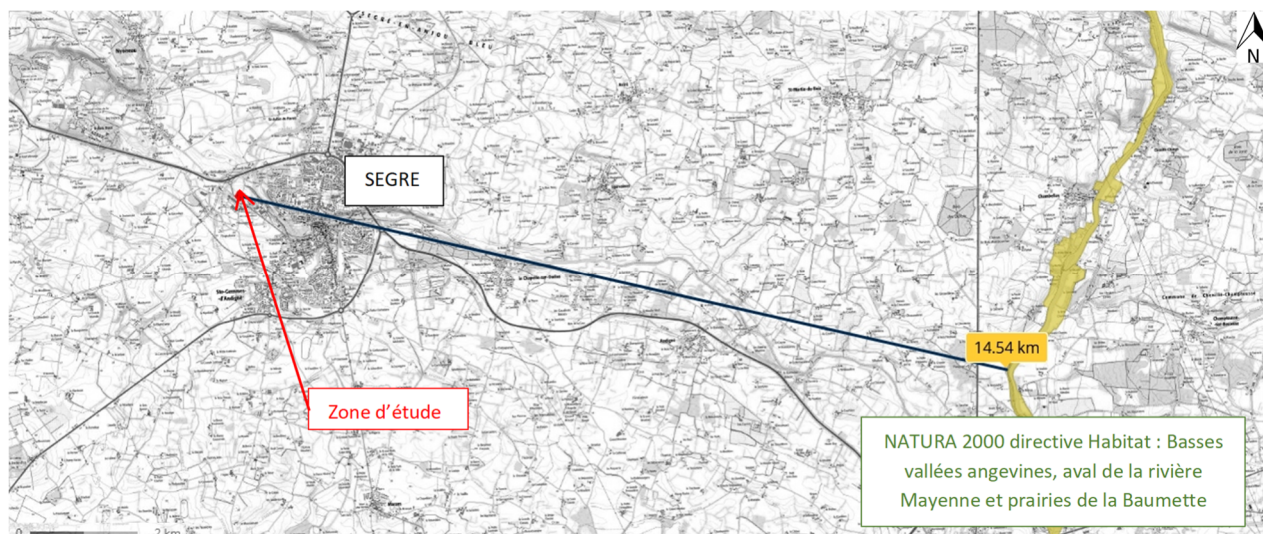


Le terrain d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site Natura 2000.



Le site le plus proche est localisé à presque 15 km à l'Est du site. Il s'agit des « Basses vallées angevines, aval de la Mayenne et prairies de la Baumette ».

Le site Natura 2000 des Basses vallées angevines, aval de la Mayenne et prairies de la Baumette couvre une superficie de 9210 hectares à cheval sur 30 communes de la Mayenne et du Maine-et-Loire.

Il s'agit d'un vaste complexe de zones humides formé par la confluence de la Sarthe, de la Mayenne et du Loir en amont d'Angers puis de la Maine avec la Loire. La forte inondabilité associée à une mise en valeur agricole forme des milieux et des paysages originaux. Il présente ainsi une importance fondamentale pour la régulation des crues et la protection des implantations humaines en aval (agglomération d'Angers puis vallée de la Loire).

Selon les données du FSD, 6 habitats d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire (en gras), ont été répertoriés sur le site.

Les habitats naturels recensés selon la terminologie de l'annexe I de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 sont les suivants :

Intitulé	Couverture
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	92,1 ha
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	92,1 ha
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	92,1 ha
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	184,2 ha
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	92,1 ha
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	92,1 ha

Selon les données du FSD, le site accueille 18 espèces d'intérêt communautaire (recensés à l'annexe 2 de la directive Habitat, Faune, Flore) :

- **Des insectes** : le Gomphe serpent, la Cordulie à corps fin, l'Agrion de Mercure, le Lucane cerf-volant, la Rosalie des Alpes ou le Grand Capricorne ;
- **Un amphibien** : le Triton crêté ;
- **Des mammifères** comme le Castor d'Europe et six chauves-souris : le Petit rhinolophe, le Grand rhinolophe, la Barbastelle, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein et le Grand Murin ;
- **Quatre poissons** : la Lamproie marine, la Grande alose, l'Alose feinte atlantique et la Bouvière.

Le terrain d'étude ne présente pas de caractéristique similaire au site Natura 2000 des « Basses vallées angevines, aval de la Mayenne et prairies de la Baumette » présenté précédemment.

Le terrain d'étude est occupé par une construction de type habitation avec de vastes espaces verts ornementaux (pelouses, haies arborées et mare artificielle).

Déjà artificialisé, il ne renferme aucun habitat d'intérêt communautaire recensé dans la zone Natura 2000 avec laquelle il ne présente pas de relation compte tenu de la distance.

Ainsi, les incidences des opérations d'aménagement sur le site seront nulles pour les habitats ou espèces recensées dans la zone Natura 2000 décrite :

- **Absence de destruction ou détérioration d'habitat ou habitat d'espèce ;**
- **Absence de destruction ou perturbation d'espèces ;**
- **Absence de perturbation d'espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation, etc.).**